

Nom de l'enfant : _____
 Prénom : _____
 Ecole : _____
 Age : _____

ACCUEIL DE LOISIRS – MERCREDIS
« LE SANILHOU » et « 100% ENFANTS »

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Chers parents,

Vous trouverez à la suite, la fiche d'inscription simplifiée pour la dernière période de l'année scolaire 2021/2022. Si votre enfant est scolarisé dans nos établissements scolaires, nous vous demandons de compléter uniquement cette fiche. Si ce n'est pas le cas nous vous demandons de bien vouloir remplir un formulaire d'inscription complet que vous trouverez sur les accueils ou en Mairie.

INSCRIPTION DE L'ENFANT

MAI		Mercredi 04	Mercredi 11	Mercredi 18	Mercredi 25	
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					
JUN		Mercredi 01	Mercredi 08	Mercredi 15	Mercredi 22	Mercredi 29
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					
JUILLET		Mercredi 06				
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					

MERCI DE PRECISER LE LIEU D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT :

LE SANILHOU

LES CEBRADES

100% ENFANTS

Informations complémentaires :

Les inscriptions pour les accueils de loisirs des Mercredis sont à déposer aux points habituels (mairie, centre de loisirs et accueils périscolaires). Aucun enfant ne sera accepté à l'accueil de loisirs sans avoir été préalablement inscrit.

Votre enfant participera de temps en temps à des activités qui nécessiteront des affaires de rechange, c'est pour cela que nous vous demandons de prévoir un sac à dos comprenant une tenue de change complète pour votre enfant. A amener chaque mercredi.

Merci d'informer l'équipe de tout changement relatif à la venue de votre ou vos enfants (modification de lieu d'accueil, départ avec des personnes non indiquées sur la liste des personnes habilitées à récupérer l'enfant ...)

Informations spécifiques à l'accueil de loisirs du Sanilhau :

Les enfants seront accueillis à partir de 7h30 sur le centre de loisirs ou bien à l'école des Cébrades. A 8h30, les enfants accueillis aux Cébrades seront conduits par les animateurs et avec le bus communal jusqu'à l'accueil de loisirs. Au retour, le bus ramènera les enfants vers 17h30 à l'accueil des Cébrades en fonction des activités. Ils pourront y rester jusqu'à 18h30, horaire de fin de ce service.

MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Priorité d'accueil :

Les places disponibles pour les Accueils de Loisirs de Sanilhac sont prioritairement réservées aux enfants habitant la commune. Les places restantes seront attribuées en fonction des priorités d'accueil.

1. Les enfants habitant la commune de Sanilhac.
2. Les enfants scolarisés à Sanilhac.
3. Les enfants ayant de la famille proche domiciliée sur la commune.
4. Les enfants extérieurs aux communes

Pour les enfants hors commune, une liste d'attente sera établie. Leur inscription définitive sera prise en compte en fonction des places disponibles.

Absences et Retards :

En cas d'absence de l'enfant non prévue lors de son inscription et à défaut de le signaler au préalable **3 jours ouvrés soit au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant**, sans certificat médical, la journée de l'enfant ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report et sera considérée comme due. Toute annulation devra dorénavant être signalée par écrit dans le délai imparti sur papier libre ou bien par mail à l'adresse suivante :

centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr (LE SANILHOU)
centredeloisirsarsaneix@orange.fr (100% ENFANTS)

Pour tout retard au-delà de 18h30, horaire de fin de service de tous les accueils de loisirs, il vous sera facturé 5 € par tranche de 15 minutes.

TARIFS

Quotient Familial	JOURNEE COMPLETE		SUPPLEMENT ACTIVITE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-400	7,55	9,25	1,10	1,95
400-623	7,75	9,35	1,15	2,00
624-850	8,05	9,45	1,20	2,05
851-1200	8,35	9,55	1,25	2,10
1201-1600	8,75	9,65	1,30	2,15
1601-1800	9,05	9,75	1,35	2,20
+ de 1800	9,25	10,15	1,40	2,25
AIDE CNAF	4,39 € /Jour/Enfant			

Une aide de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, pour l'accueil de loisirs est accordée aux familles qui dépendent du régime général de la Sécurité Sociale. **Afin de bénéficier de la tarification modulée, merci de nous fournir votre attestation de la C.A.F. Dordogne notifiant votre quotient familial.**

Tout dossier incomplet nécessitera une facturation à taux plein sans rétroactivité.

ATTESTATION - AUTORISATION

Je soussigné M. Mme ⁽¹⁾ _____, responsable légal de l'enfant, _____

- Atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription mises en place dans le cadre des ALSH de Sanilhac.
- Autorise les ALSH de Sanilhac à utiliser des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours des activités (publications, site Internet, page Facebook de la municipalité, ...).
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités mises en place dans le cadre des ALSH de Sanilhac. (Attention, cela implique que vous acceptez le surcoût généré par l'activité en question).
- Atteste l'exactitude des informations portées sur la présente fiche famille.

Fait à _____, le ____/____/____

(1) Rayer la mention inutile

Signature :